

Blanot, 12 Avril 2019

**Madame le Député
Monsieur Le Député**

Objet : Demande de précisions sur le dispositif de cantine à 1 euro

Madame la Députée, Monsieur le Député,

La Secrétaire d'État auprès de la Ministre de la Santé, Madame Christelle Dubos, a annoncé le 7 avril, dans les colonnes du JDD, le lancement de la cantine « à 1 euro » le 12 avril. Cette mesure, susceptible d'impacter les finances de la commune en matière de restauration scolaire, fait l'objet de questions de nos adhérents et nécessite de nombreuses précisions.

Ainsi, il apparaît notamment que cela « *concernera jusqu'à 10.000 communes* », sans plus de précisions sur les communes éligibles, ni sur les critères d'éligibilité au dispositif. Les travaux préparatoires laissaient à penser que des critères restreignant l'accès à cette mesure seraient mis en place. Quels sont les critères d'éligibilité retenus *in fine* ?

Quelles sont les modalités de financement choisies ? Quand est-ce que la mesure sera effectivement mise en place ? Sous quelles conditions sera-t-elle ouverte aux communes ? Comment ce dispositif s'articulera avec les politiques communales d'aide sociale et sur les tarifications sociales existantes ?

Les questions sont nombreuses et légitimes. C'est pourquoi l'U.M.C.R. 71 sollicite auprès de vous des précisions sur les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouveau dispositif et ses impacts sur les communes rurales.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de notre considération.



Jean-François FARENC
Maire de BLANOT
Président de l'U.M.C.R. 71